

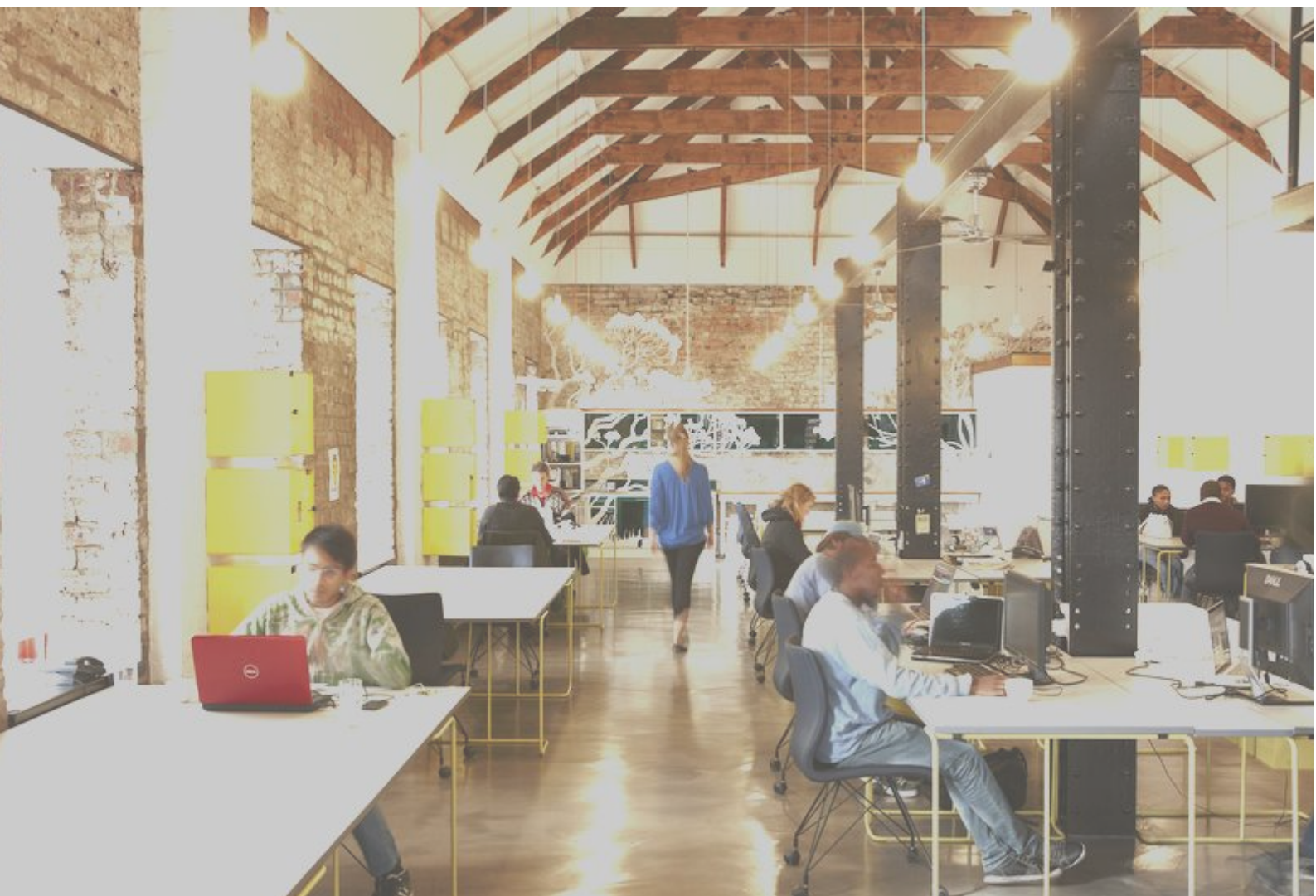
TRAVAIL EMPLOI NUMÉRIQUE

LES NOUVELLES TRAJECTOIRES

Dossier de presse

6 janvier 2016





Le Conseil national du numérique porte 20 propositions pour l'emploi et le travail à l'heure du numérique

www.cnnumerique.fr/travail

A l'occasion de la remise du rapport "*Travail, Emploi, Numérique, les nouvelles trajectoires*" à Myriam El Khomri le 6 janvier 2016, le Conseil national du numérique (CNNum) présente 20 recommandations pour ouvrir de nouvelles trajectoires au travail et à l'emploi à l'heure du numérique.

1. Contexte

Une saisine en continuité avec le rapport "Ambition numérique" du CNNum

Le Conseil a été saisi en décembre 2014 par le Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social pour formuler ses propositions sur trois problématiques principales :

- quels nouveaux métiers, quelles nouvelles compétences et comment conduire la transformation numérique des entreprises ?
- quelles sont les pratiques numériques des services publics de l'emploi dans le monde ?
- comment l'automatisation et la numérisation des activités agissent-elles sur le travail et ses conditions ?

Ces problématiques ont été premièrement abordées lors de la concertation nationale menée par le CNNum entre septembre 2014 et juin 2015. Dans le rapport *Ambition numérique*, plusieurs pistes relatives à la transformation de notre modèle social ont été esquissées, et le CNNum a souhaité les approfondir en formant un groupe de travail dédié.

Le groupe de travail, piloté par Nathalie Andrieux, est composé de Benoît Thieulin, Président, Christine Balagué et Valérie Peugeot, Vice-Présidentes, Michel Briand, Nathalie Bloch-Pujo, Virginia Cruz, Pascal Daloz, Francis Jutand, Daniel Kaplan, Laurence Le Ny, Bernard Stiegler, Marc Tessier, Brigitte Vallée, membres du Conseil, Yann Bonnet, Secrétaire général, Somalina Pa, Rapporteur général, Mathilde Bras, Judith Herzog et François Levin, Rapporteurs.

Un rapport qui prolonge la vision que porte le CNNum depuis le début de son mandat

Ce rapport est un rapport de "synthèse". Depuis presque trois ans, le CNNum porte une vision de la transformation numérique de l'économie et de la société. Aborder la révolution numérique et ses impacts sur le travail et l'emploi nous a permis d'enrichir des idées portées par le CNNum, notamment sur la loyauté des plateformes, la nécessité d'articuler innovation et biens communs informationnels, la transformation de nos dispositifs éducatifs, et la modernisation de nos services publics.

Les recommandations présentées dans ce rapport alimenteront plusieurs projets législatifs, en particulier le projet de loi sur le travail et le projet de loi sur les nouvelles opportunités économiques. Tout comme le plan d'action sur la convergence entre transition numérique et transition écologique, ce rapport propose à la prochaine mandature du CNNum de nouveaux chantiers prospectifs à engager.

2. Calendrier et méthodologie des travaux du CNNum

Les travaux du groupe se sont déroulés en deux temps. De juin à octobre 2015, le groupe de travail a mené plus de 50 auditions d'experts et parties prenantes afin de dessiner **une cartographie des débats et controverses (première partie du rapport)**. Sur cette base, **des axes de recommandations (seconde partie du rapport)** ont été définis et reversés au débat lors d'une journée contributive en novembre 2015.

+50 auditions

*sociologues, économistes, prospectivistes,
administrations, syndicats, entreprises, fédérations
professionnelles, entrepreneurs, investisseurs,
collectivités*

1 journée contributive

*au Conseil économique, social et environnemental
le 19 novembre 2016 (6 ateliers de travail), en
présence de Myriam El Khomri*



*Atelier sur les nouveaux modèles de solidarité, CESE
19 novembre 2015*

Le rapport a été voté le 4 décembre 2015 lors de la réunion plénière du Conseil, avant d'être remis au gouvernement.

Parmi les organisations qui ont contribué à la saisine

auditions et journée contributive, liste non exhaustive

Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail - Ars Industrialis - Association Travail Emploi Société Europe - Capgemini Consulting - Centre de Recherches interdisciplinaires - Confédération Française Démocratique du Travail - Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises - Confédération Générale du Travail - Confédération générale des SCOP - Conseil d'analyse économique - Dassault Systèmes - Etalab - Fondation Internet Nouvelle Génération - Fondation Travail Université - France Stratégie - IG Metall - Inspection générale des affaires sociales - Institut de l'économie - Institut Mines Télécom - Mouvement des Entreprises de France - Medialab Sciences Po - Mouvement français pour un revenu de base - Observatoire de l'uberisation - Paris School of Economics - Plaine commune - Pôle emploi - Prospective 2100 - Roland Berger - Stagiaires sans frontières - Syntec numérique - Télécom ParisTech - Union Professionnelle Artisanale

3. La métamorphose numérique réinterroge nos grilles de lecture traditionnelles de l'emploi, du travail, et de l'activité

Un monde d'incertitudes qui nourrit des controverses profondes

- **Aujourd'hui n'a rien à avoir avec hier. La révolution numérique est une véritable métamorphose.** Les transformations que nous connaissons sont radicalement différentes des précédentes révolutions industrielles. Plus qu'une accélération des rythmes de travail et de circulation de l'information, il s'agit d'une révolution cognitive, qui change nos manières de penser, de modéliser le monde, et de résoudre des problèmes.

"L'automatisation, l'économie collaborative et l'amplification de la pluriactivité ne peuvent résumer à elles seules la période actuelle. Il s'agit de tendances visibles qui masquent des ruptures profondes et fonctionnent comme un test de résilience de nos politiques publiques." Nathalie Andrieux, pilote du groupe.

- **Anticiper devient difficile. La diversité des théories et projections proposées renforce l'incertitude.** Les scénarios de l'impact du numérique sur l'emploi et le travail sont multiples. De nombreux cabinets de conseil, chercheurs, prospectivistes, experts s'y sont essayés. La diversité des analyses, des champs disciplinaires convoqués et des visions de la société proposées rendent complexe l'adoption d'un positionnement assuré. Le CNNum a donc décidé de rendre compte de ces incertitudes en réalisant une cartographie des controverses. Elle permet d'éclairer certains débats, qui souvent perdent en clarté et manquent de mise en perspective historique, économique, sociologique, juridique. Ce travail a permis de voir comment les concepts mêmes de travail, d'emploi et d'activité étaient mouvants et, selon la définition retenue, pouvaient conduire à des choix politiques différents.



Nuage de mots les plus récurrents dans la cartographie des controverses

Controverses abordées

- Quelle place et quel statut pour le travail humain dans la société de demain ?
- Le numérique favorise-t-il une autonomisation émancipatrice des travailleurs ?
- Le salariat est-il dépassé ?
- Le numérique renforce-t-il la segmentation du marché du travail ?
- Utiliser une plateforme, est-ce du travail qui doit être reconnu comme tel ?
- Toute entreprise a-t-elle vocation à être "ubérisée" ?
- Faut-il décorrélérer revenu et travail ?
- Quel dialogue social à l'heure du numérique ?
- Faut-il décorrélérer protection (droits) et travail (statuts d'emploi) ?

Agir est nécessaire. 5 objectifs pour guider l'action publique et privée, favoriser la capacitation des individus, recréer du collectif dans les organisations, et donner du sens au travail en transitions.

- **Valoriser les parcours hybrides.** Pour toutes les personnes, quelle que soit leur tranche d'âge, et en particulier pour les jeunes, pouvoir alterner entre différentes formes d'emploi, salariales et entrepreneuriales, constitue l'une des conditions de réussite. La pluriactivité, l'alternance entre des emplois intenses et des activités plus en respiration, sont des tendances lourdes, qui pourraient être vécues comme des risques plutôt que des opportunités. La formation professionnelle, la valorisation des acquis, et la protection sociale sont plus difficiles à orchestrer sur des parcours moins linéaires.
- **Transformer les organisations pour en faire des lieux d'émancipation et d'apprentissage.** Le numérique transforme l'organisation du travail à l'extérieur et à l'intérieur de l'entreprise. A l'extérieur, les modèles économiques numériques favorisent le recours au travail indépendant, qui peut cependant conduire à la création de liens de dépendance économique. A l'intérieur, la place croissante prise par les dispositifs numériques contribue parfois à un sentiment d'isolement et/ou de perte d'autonomie des travailleurs, qui ne trouvent plus de sens dans les projets qu'ils mènent. Il est donc nécessaire de dessiner de nouveaux chemins du lien de subordination, des relations de travail et de l'organisation du travail.

10,3%

travailleurs non salariés en France (INSEE, 2014)

2,5 millions de personnes sont pluriactives en France (INSEE, COE)

48 millions

de travailleurs sur les plateformes d'outsourcing
(Banque Mondiale, 2015)

Seuls **10% des autoentrepreneurs dégagent un salaire supérieur au SMIC** en 3 ans (Rapport Mettling, 2015)

Le marché de l'économie du partage représenterait

335 milliards de dollars d'ici 2025 (PwC, 2014)

+ 1 million de personnes pauvres depuis 2002
(Observatoire des inégalités)

- **Recréer du collectif, pour tous et à toutes les échelles.** Pour certaines catégories, et notamment les travailleurs des plateformes, l'absence de collectifs contribue à exacerber des liens de dépendance économique et sociale et à augmenter les inégalités face aux droits sociaux. Les débats relatifs à l'encadrement de l'économie collaborative doivent nous conduire à repenser la construction de ces collectifs, et cela passe avant tout par **une démocratie sociale renouvelée**. Le numérique offre les possibilités de mieux équilibrer les rapports de force entre des communautés de travailleurs atomisés et des plateformes via le soutien à des plateformes de *crowdsourcing* des conditions de travail et l'application du principe de loyauté et de transparence dans les relations économiques.
- **Repenser la relation entre le travail et la (re)distribution des richesses.** S'il est impossible de prédire l'avenir de l'emploi face à l'automatisation, les acteurs publics doivent anticiper l'éventualité d'un chômage structurel persistant et d'une montée des inégalités du fait de l'automatisation. **Aussi devons-nous examiner une nouvelle manière de penser la relation entre le travail et la distribution des richesses. Le CNum a donc choisi d'aborder les enjeux relatifs au revenu de base**, en proposant des expérimentations et études de faisabilité.

Pour Benoît Thieulin, Président du CNum, "C'est la première fois qu'un rapport d'une commission publique évoque le revenu de base en lien avec la métamorphose numérique. Nous avons fait le choix de proposer des méthodologies pour en examiner les composantes (financement, faisabilité, articulation avec d'autres politiques publiques) et les conséquences sur la construction des politiques publiques. Les pouvoirs publics doivent s'en emparer pour accompagner le renouvellement de nos modèles de solidarité et de redistribution. Des expérimentations sont menées dans plusieurs pays, nous ne pouvons pas ignorer ce mouvement."

- **Favoriser la capacitation des individus.** C'est en s'appuyant sur les talents, les initiatives individuelles, et en définissant de manière collective les modes de production et de distribution des richesses que la France et l'Europe pourront affronter les incertitudes. Cela suppose ainsi que l'action publique change de posture, soutienne les expérimentations et inclue davantage les acteurs locaux et la société civile à la décision et l'action publiques.

4. 20 recommandations pour les nouvelles trajectoires du travail et de l'emploi

"Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible" Antoine de Saint-Exupéry

Les recommandations présentées par le CNNum couvrent tant des actions à court terme que des chantiers de prospective. Elles ouvrent des champs de possibles en matière de formation, de dialogue social, de régulation des plateformes, de modernisation de l'action publique, aux niveaux local, national et international. Certaines pistes proposent d'accompagner des expérimentations et initiatives qui permettent d'enrichir la prospective.

AXE I - Les trajectoires professionnelles hybrides, un défi pour des dispositifs personnalisés, incitatifs et motivants.

Avec le numérique, les parcours professionnels sont plus dynamiques et évolutifs. L'action publique doit accompagner ce mouvement en simplifiant le recours à la pluriactivité, et valoriser les activités contributives en leur associant des droits sociaux. Le service public de l'emploi, notamment au niveau local, doit aussi s'ouvrir aux nouvelles formes d'activité.

Recommandation 1 Promouvoir les parcours professionnels hybrides et pluriactifs, en améliorant les dispositifs permettant la pluriactivité et en accompagnant le travail en temps partagé.

Recommandation 2 Fluidifier, simplifier et sécuriser les transitions professionnelles : faciliter les passerelles entre le secteur public et le secteur privé et simplifier les démarches administratives (information disponible en ligne, portabilité des informations professionnelles, interface de gestion des déclarations)

Recommandation 3 Le Compte personnel d'activité, un outil d'empouvoirement individuel et de sécurisation des transitions.

- Conception agile : besoins utilisateurs, référentiels d'interopérabilité, de portabilité, d'accessibilité numérique. Définition en commun des modes de gouvernance. Intégration d'outils de simulation des droits
- Accompagnement : intégrer des médiateurs numériques, former les organisations, faire remonter les bonnes pratiques

Recommandation 4 Mobiliser le numérique pour valoriser les activités non rémunérées par un salaire, un revenu et porteuses de sens individuel et collectif : reconnaître un droit individuel à la contribution (*cf. encadré*), construire des métriques pour mesurer les effets d'activités vectrices d'externalités, construire des outils d'ingénierie sociale pour promouvoir les activités contributives.

Recommandation 5 Adapter la recherche et l'offre d'emploi aux évolutions des usages des demandeurs et des acteurs de l'emploi : définition de parcours utilisateurs, déploiement d'outils de simulation de la mobilité et de l'employabilité, ouverture de l'écosystème de l'emploi en ligne.

Recommandation 6 Un service de l'emploi élargi, placé au coeur du développement de nouvelles activités. Le CNNum recommande d'ouvrir les lieux de service public de l'emploi et d'en faire des lieux de créativité et d'émancipation (mise en place d'espaces collaboratifs, d'expérimentations, de *fab labs*). Les territoires doivent aussi être mobilisés pour faire émerger un plan numérique emploi partant de leurs besoins (outils prédictifs de l'évolution du marché du travail sur la base de données d'intérêt général).

Le droit individuel à la contribution (recommandation 4)

Ce droit autoriserait la participation d'un travailleur à des projets en dehors de son organisation principale (activités associatives, création d'entreprises, projets de recherche, projets d'intérêt général, etc.). Il pourrait s'appliquer aux salariés du secteur privé, aux contractuels de la fonction publique ainsi qu'aux fonctionnaires (toutes fonctions publiques confondues).

Exemples de projets :

- projets de création et de développement d'entreprises, de fab labs,
- engagement dans une association ;
- participation à des activités de recherche librement accessible ;
- production de biens communs ;
- réalisation de missions de médiation numérique, de solidarité, etc. ;

La création de ce droit permettrait également de rassembler, de simplifier et de moderniser plusieurs dispositifs existants (congés et modalités de temps partiel).

La participation à ce type de projets pourrait être reconnue comme un temps de formation, et être comptabilisée dans le futur compte personnel d'activité (ou via le compte épargne temps), y compris pour les allocataires de l'assurance-chômage exerçant des activités de ce type en parallèle de leur recherche d'emploi.

AXE II - Les nouvelles relations de travail : redonner du sens au travail collectif et soutenir les organisations alternatives.

Au croisement des désirs individuels d'une plus forte autonomie, d'une externalisation accrue de la production et d'une remise en cause partielle du modèle salarial, se pose donc aux politiques publiques la question de l'encadrement des nouvelles pratiques et relations de travail.

- Recommandation 7** **Assurer une protection effective pour les travailleurs indépendants mais économiquement dépendants en faisant évoluer le droit commun.** Le CNNum estime qu'il est nécessaire de prendre en compte juridiquement les modifications des relations de dépendance économiques et de subordination juridique - et notamment leur décorrélation grandissante. Néanmoins il ne préconise pas l'adoption d'un dispositif précis, mais se prononce en faveur de l'évolution du droit commun plutôt que pour la multiplication des régimes spéciaux.
- Recommandation 8** **Encadrer les plateformes de l'économie collaborative.** Le CNNum préconise l'application du principe de loyauté aux plateformes de l'économie collaborative. En parallèle, le coopérativisme de plateforme mériterait d'être soutenu, car il permet d'assurer une juste représentation des travailleurs (*cf. encadré*).
- Recommandation 9** **Soutenir les formes alternatives de collectifs de travail,** en donnant davantage de visibilité aux organisations coopératives (SCIC, SCOP, CAE), et en offrant de nouvelles déclinaisons possibles à l'objet social de l'entreprise (*cf. encadré*).
- Recommandation 10** **Redonner sens et envie au travail dans les organisations,** en développant des formes de management plus collaboratives, en introduisant des modes d'évaluation collective, et en associant les travailleurs dans le déploiement d'outils numériques de travail.

Le coopérativisme de plateforme (recommandation 8)

Le coopérativisme de plateforme est une idée défendue par Trebor Scholz, un universitaire américain. Il s'inscrit dans la ligne de travaux précédents sur le modèle coopératif et le *peer to peer* en ligne (Michel Bauwens, Yochai Benkler).

Cette idée part d'un double constat :

- les plateformes de l'économie collaborative captent une grande partie de la valeur créée par le travail des utilisateurs
- ces mêmes plateformes ont un rôle qui peut s'apparenter à celui d'un employeur alors même qu'elles n'ont pas les obligations parallèles

Exemples de plateformes coopératives : La Zooz, Fairmondo.

Le CNum préconise le soutien à ce mouvement via des financements du PIA (Programme d'Investissements d'Avenir), le lancement d'expérimentations et de programmes de recherche.

Les organisations coopératives et le numérique - SCIC, SCOP, CAE (recommandation 9)

Le mouvement coopératif et les écosystèmes numériques gagneraient à se rapprocher davantage. Cette convergence constituerait une alternative positive aux craintes actuelles de captation de la valeur économique et sociale par de grands acteurs.

Les modèles d'organisation en SCOP ou en SCIC sont particulièrement adaptés à des projets de plateformes numériques soutenables et équitables. Le mode de gouvernance proposée (sociétariat, intégration de parties prenantes publiques et privées) intègre ainsi l'innovation sociale au coeur de l'organisation de travail et n'en fait plus seulement une finalité.

Enfin, le modèle coopératif numérique peut s'avérer efficace dans l'industrie, car il propose une nouvelle forme de distribution de la production, plus décentralisée et efficiente, qui s'appuie sur des réseaux de *makers* et peut être coordonnée par des dispositifs innovants (exemple de la technologie *blockchain*).

Le CNum préconise que soit améliorée l'information sur le modèle coopératif dans les écosystèmes numériques et entrepreneuriaux locaux (FrenchTech, CCI, incubateurs, universités). Les modèles de financement mériteraient d'être améliorés et mieux documentés auprès des investisseurs en capital-risque.

AXE III - Un scénario industriel alternatif pour l'Europe.

Les craintes de remplacement massif d'emplois par l'automatisation doivent être prises en compte. Il est aussi crucial de penser les métiers qui n'existent pas encore et les conditions de leur création. Le Conseil appelle à penser l'articulation des démarches d'innovation ouverte pouvant porter un renouveau pour l'industrie française, avec un cadre consolidé pour les communs informationnels.

Recommandation 11 Automatisation : définir des stratégies basées sur la complémentarité. Développer une politique ambitieuse pour la recherche, l'éducation et la formation continue pour préparer les métiers de demain, créer en Europe le Web industriel (*cf. encadré*). Pour des raisons de cohésion et de maintien des capacités d'innovation sur le long terme, l'automatisation doit être conçue en soutien plutôt qu'en remplacement du travail humain, manuel ou cognitif.

Recommandation 12 L'innovation ouverte comme axe de renouveau industriel. Le CNNum préconise de soutenir les acteurs menant leur transformation numérique par une approche écosystémique. Les projets pluridisciplinaires menés dans les territoires doivent être soutenus et les externalités de l'innovation ouverte mesurées. Le CNNum préconise de financer la production de biens communs informationnels pan-européens. Il s'agit aussi de consolider juridiquement le système de licences à réciprocité, d'établir des lignes directrices pour un usage non prédateur de l'*open source* et d'appliquer le principe de loyauté des plateformes pour les APIs (interfaces de programmation).

Pour un Web industriel européen (recommandation 11)

Le numérique doit être mobilisé pour la reconstruction de l'industrie française.

Dans le cadre du plan Industrie du futur et du plan d'action franco-allemand pour une politique industrielle numérique, le CNNum recommande de développer les relations industries-startups autour de *Factory Labs* pour faciliter l'accès de ces dernières aux usines/lieux de production et soutenir les expérimentations d'innovations industrielles.

AXE IV - Mettre la formation en mouvement, diversifier les contextes d'apprentissage.

Faut-il former des spécialistes, experts et compétitifs sur le marché du travail ou plutôt des généralistes plus armés pour les reconversions ? L'automatisation de tâches répétitives rendra-t-elle d'autant plus nécessaire la créativité comme compétence cœur ? Quel que soit le scénario, les individus doivent être en capacité "d'apprendre à apprendre" tout au long de la vie. Cet objectif doit reconfigurer l'offre et les parcours du couple formation/orientation et proposer des emplois qui permettent le développement de soi dans et hors du travail.

Recommandation 13 Transformer la formation professionnelle : refondre le *design* pédagogique de la formation continue (réseaux d'échanges, tiers lieux, intégration d'acteurs de l'innovation sociale, développement de modules personnalisés). Créer le compagnonnage numérique. Simplifier la VAE (délais) et expérimenter d'autres modes de valorisation des acquis (*cf. encadré*). Adapter la GPEC territoriale aux futurs besoins en métiers.

Recommandation 14 Renforcer l'accompagnement des porteurs de projets : articuler le CPA et les programmes de formation des entrepreneurs et dirigeants d'associations, étendre le recours au statut d'étudiant-entrepreneur notamment dans les formations d'IUT, de BTS, et les licences professionnelles.

Recommandation 15 Améliorer le service public de l'orientation et de la réorientation professionnelle : développer les dynamiques pair-à-pair, le mentorat de candidats, s'appuyer sur des réseaux extérieurs pour enrichir les démarches d'orientation, et enrichir le référencement des offres de formations.

D'autres modes de validation des acquis pour un continuum entre formation initiale et continue (recommandation 13)

Le CNNum propose que les organismes paritaires et les organismes de formation qu'ils missionnent, ainsi que les réseaux académiques et les acteurs du développement économique local, **impulsent des plateformes dédiées à la construction d'un capital informationnel sur les savoirs et savoir-faire métier pour les TPE/PME.**

Des services pourraient être proposés en complément de ces *MOOC* métiers pour faciliter la validation des acquis. Dans ce cadre, il serait utile d'ouvrir la possibilité de choisir soi-même un professionnel "évaluateur" ou un expert reconnu dans le domaine concerné, à l'instar de la revue par les pairs pratiquée dans le milieu académique.

AXE V - Négociations collectives et dialogue social ouverts.

Il s'agit d'adapter le dialogue social dans l'entreprise aux nouveaux paradigmes du numérique. Les méthodologies et les objets du dialogue social doivent se renouveler et la représentation doit s'ouvrir aux nouveaux collectifs. Le CNNum préconise aussi que les pratiques de syndication innovantes soient soutenues et outillées.

Recommandation 16 Redynamiser la démocratie sociale grâce au numérique en impulsant des logiques de gouvernement ouvert dans le dialogue social.

Recommandation 17 De nouveaux objets pour le dialogue social : évolution des métiers et de l'automatisation, mesure de la charge de travail, équilibre vie professionnelle-vie privée, *empouvoirement* des salariés et agents publics, transparence de la gestion de l'entreprise, partage de l'information.

Recommandation 18 Construire de nouvelles formes de dialogue social pour prendre en compte l'atomisation du travail. Observer les pratiques de syndication auto-appropriées par des communautés de travailleurs (ex : plateformes de *crowdsourcing* des conditions de travail en Allemagne, <http://www.faircrowdwork.org/de/watch>). Promouvoir le dialogue social à des nouvelles échelles : dialogue territorial, dialogue de projet, dialogue interentreprises, dialogue d'écosystèmes.

Redynamiser la démocratie sociale (recommandation 16)

Pour faire évoluer les pratiques du dialogue social, le Conseil préconise de/d' :

- Organiser des consultations collectives en amont des négociations collectives obligatoires et des accords nationaux interprofessionnels et y inclure les nouveaux collectifs qui se structurent, hors syndicats, au sein des entreprises
- Faire de la base de données unique des entreprises un véritable outil du dialogue social
- Développer les formations aux enjeux du numérique à l'intention des représentants du personnel et des syndicats
- Garantir - vraiment - le droit d'information syndicale dans les entreprises, en ouvrant aux syndicats un accès à l'intranet des entreprises et la possibilité d'envoyer des tracts électroniques à l'ensemble des salariés de l'entreprise.

AXE VI - Modèles de (re)distribution et de solidarité.

Recommandation 19 **En préalable, inclure l'ensemble des acteurs et activités dans le prélèvement de l'impôt.** Le CNum rappelle que la lutte contre l'optimisation fiscale agressive doit être prioritaire. Des dispositifs numériques peuvent aussi être développés pour améliorer l'information auprès des citoyens sur leurs droits lors de la déclaration d'impôt sur le revenu.

Recommandation 20 **Eclairer et expertiser les différentes propositions et expérimentations autour du revenu de base (cf. encadré).**

Expertiser les initiatives autour du revenu de base (recommandation 20)

L'idée d'un revenu de base, inconditionnel et universel précède la révolution numérique. Depuis quelques années, think tanks, associations, collectivités publiques évoquent cette idée pour des raisons diverses : lutter contre les inégalités, simplifier la gestion des aides sociales, construire des mécanismes de redistribution fiscales plus justes et équitables, mieux distribuer le travail et la valeur créée par le travail.

Des expérimentations sont progressivement mises en place dans plusieurs pays d'Europe, comme en Finlande ou aux Pays-Bas. En Aquitaine et à Plaine Commune des initiatives de nouveaux modèles de solidarité sont menées. Le CNum a choisi de ne pas prendre position sur un dispositif en particulier, mais pense qu'il est absolument nécessaire de se poser la question aujourd'hui pour y répondre pour demain, et propose une méthodologie de réflexion et de construction collective autour du sujet du revenu de base.

Le Conseil propose notamment :

- **la réalisation d'une étude de faisabilité** : mobiliser des économistes, statisticiens, fiscalistes, juristes afin de développer un outil de simulation du passage à un revenu de base, et réaliser une étude d'impact de chaque proposition présente dans le débat public
- **l'accompagnement des territoires expérimentant des scénarios divers de revenus de base.** Par exemple, l'Assemblée nationale a voté en décembre 2015 une proposition de loi d'expérimentation pour un projet de "territoire zéro chômage de longue durée". Cette initiative, portée par ATD Quart Monde prévoit de reverser les indemnités chômage dans les entreprises pour qu'elles embauchent les personnes en recherche d'emploi¹.

¹ voir : http://www.assemblee-nationale.fr/14/dossiers/experimentation_territoires_zero_chomage_longue_duree.asp

ANNEXES

Lettre de saisine



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

Le Ministre

PARIS, LE

- 8 DEC. 2014

Nos Réf. : D 14001414

Cher Monsieur le Président,

Le numérique transforme profondément nos sociétés et nos économies : chaque secteur, chaque métier, chaque usage est appelé à muter. Parfois objet de crainte, je veux en avoir une approche positive, certain de la contribution qu'il peut apporter à la lutte contre le chômage que le Gouvernement a engagée.

Le numérique promet certes des emplois pour différents niveaux de qualification – il ne faut pas ignorer qu'il en détruit aussi – mais il offre surtout de nouvelles pratiques et opportunités pour trouver un emploi, construire une carrière et fluidifier le marché du travail. Cette approche me paraît majeure, peut-être même première. L'emploi est la première préoccupation des Français et le numérique a une réponse à apporter.

Dans le cadre de la concertation nationale placée sous l'égide du Conseil national du numérique, le Premier ministre a demandé à chaque ministre de se saisir des enjeux numériques qui concernent son champ, et de s'engager pleinement dans la concertation. Aussi, je souhaite vous saisir – et saisir à travers tous les experts et citoyens qui contribueront – de trois grandes questions :

1. Quels nouveaux métiers, quelles nouvelles compétences et comment conduire la transformation numérique des entreprises ?
2. Quelles sont les pratiques numériques des services publics de l'emploi dans le monde ?
3. Comment l'automatisation et la numérisation des activités agissent-elles sur le travail et ses conditions ?

Ces trois entrées soulèvent des questions importantes.

Monsieur Benoît THIEULIN
Président du Conseil National du Numérique
Bâtiment Atrium
14, place des vins de France
75573 Paris Cedex 12

Derrière le premier enjeu, il y a celui de la disparition de certaines activités et compétences, en même temps que d'autres apparaissent et sans que l'on soit capable de définir précisément le rythme et le volume. Cette évolution rapide porte en elle un risque fort de polarisation du marché du travail qu'il faut anticiper et contrer, mais également nombre de nouveaux métiers ou de nouvelles manières de faire le sien.

Derrière le deuxième enjeu, on trouve la question de l'évolution des manières de chercher un emploi et de recruter qu'un benchmark mondial des pratiques innovantes pourrait nourrir utilement.

Enfin, la troisième question soulève les enjeux du télétravail, de la disponibilité permanente, mais aussi des pratiques collaboratives, de la multi-activité et du travail gratuit des internautes, reposant les questions essentielles de la rémunération, du rapport au temps, et de la protection sociale des travailleurs à l'ère numérique.

Ces questions, à la fois prospectives et actuelles, méritent d'entrer dans le large processus de discussion que vous allez conduire, tant elles sont vastes.

Entrer dans la concertation nationale suppose en retour une contribution de notre part, versée au pot commun de la réflexion collective. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé aux conseillers des affaires sociales de nos ambassades de se pencher eux-mêmes sur les pratiques numériques des services publics de l'emploi des pays dans lesquels ils sont et jouissent d'une position d'observateur privilégié. Avant la fin de l'année, nous serons à même d'apporter ces contributions qui, je le souhaite, croiseront celles d'autres experts et citoyens. Je suis convaincu que cette manière hybride de produire des idées est tout à fait féconde.

Je souhaite le rendu de vos travaux dans le courant du premier trimestre 2015. Des approfondissements seront ensuite possibles. Je mobiliserai mes services pour qu'ils contribuent.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bien cordialement


François REBSAMÉN

A propos du Conseil national du numérique

Les missions

Le Conseil national du numérique est une commission consultative indépendante. Ses missions sont définies et ses membres sont nommés par décret du Président de la République. Le Conseil national du numérique a pour mission de formuler de manière indépendante et de rendre publics des avis et des recommandations sur toute question relative à l'impact du numérique sur la société et sur l'économie.

À cette fin, il organise des concertations régulières, aux niveaux national et territorial, avec les élus, la société civile et le monde économique. Il peut être consulté par le Gouvernement sur tout projet de disposition législative ou réglementaire dans le domaine du numérique.

Les travaux

Consulter l'ensemble des travaux par thématique. Toutes nos saisines, avis et décisions sont disponibles sur notre site Internet : <http://www.cnummerique.fr>

LES RAPPORTS ET AVIS DU CNum

Avis relatif au projet de loi pour une République numérique (novembre 2015)

http://www.cnummerique.fr/wp-content/uploads/2015/10/Avis-du-CNum-sur-le-projet-de-loi-numerique_VF.pdf

Appel à engagement pour la convergence entre les transitions écologique et numérique (novembre 2015)

<http://www.cnummerique.fr/transitions2/>

Innovation et transformation numérique en Europe - Plan d'action franco-allemand : Agir pour l'Innovation - avec le Beirat Junge Digitale Wirtschaft (octobre 2015)

http://www.cnummerique.fr/wp-content/uploads/2015/10/BJDW_CNum_ActionPlan_Final_VF.pdf

Rapport sur la santé, bien commun de la société numérique (octobre 2015)

<http://www.cnummerique.fr/le-cnum-presente-son-rapport-sur-la-sante-bien-commun-de-la-societe-numerique/>

Rapport Ambition numérique : pour une politique française et européenne de la transition numérique (juin 2015)

<http://www.cnummerique.fr/presentation-enjeux-rapport/>

Communiqué de presse sur le projet de loi renseignement (mars 2015)

<http://www.cnummerique.fr/renseignement/>

Rapport Jules Ferry 3.0 : bâtir une école créative et juste dans un monde numérique (octobre 2014)

<http://www.cnumerique.fr/education>

Avis sur le projet de loi relatif à la lutte contre le terrorisme (juillet 2014)

<http://www.cnumerique.fr/terrorisme/>

Rapport sur la neutralité des plateformes : réunir les conditions d'un environnement numérique ouvert et soutenable (juin 2014)

<http://www.cnumerique.fr/plateformes/>

Avis sur le volet numérique du projet de partenariat transatlantique (mai 2014)

<http://www.cnumerique.fr/ttip>

Avis sur les libertés numériques (décembre 2013)

<http://www.cnumerique.fr/libertes-numeriques/>

Avis sur les contenus et comportements illicites en ligne (décembre 2013)

<http://www.cnumerique.fr/contenus-illicites/>

Avis sur la proposition de loi renforçant la lutte contre le système prostitutionnel (novembre 2013)

<http://www.cnumerique.fr/avis-prostitution/>

Rapport "Citoyens d'une société numérique : accès, littératie, médiations, pouvoir d'agir : pour une nouvelle politique d'inclusion" (novembre 2013)

<http://www.cnumerique.fr/inclusion/>

Rapport sur la fiscalité à l'heure du numérique (septembre 2013)

<http://www.cnumerique.fr/fiscalite/>

Avis sur l'enseignement de l'informatique (juin 2013)

<http://www.cnumerique.fr/enseignementinformatique/>

Avis sur la Net Neutralité (mars 2013)

<http://www.cnumerique.fr/neutralite>

LES SAISINES EN COURS

Saisine sur la transition numérique de l'enseignement supérieur

Travaux franco-allemands sur le développement et croissance des startups numériques
(en coopération avec le Beirat Junge Digitale Wirtschaft)

Les membres du CNNum

Le Conseil National du Numérique est composé de 30 membres nommés par un décret du Président de la République du 17 janvier 2013.

Président

Benoît Thieulin, Fondateur et directeur de l'agence d'innovation numérique, La Netscouade, Directeur de l'Ecole la Communication de Sciences Po, membre du Conseil économique social et environnemental

Pilote du groupe de travail

Nathalie Andrieux, Membre du Conseil de surveillance et du Comité d'audit de Lagardère SCA, membre du Conseil d'administration et du comité des nominations et des rémunérations du Groupe Casino, Présidente du conseil d'administration de l'ENSCI-Les Ateliers, Ex Directrice générale adjointe de la branche Numérique du Groupe La Poste

Bureau

Christine Balagué, Vice-présidente libertés et droits fondamentaux, titulaire de la Chaire « réseaux sociaux » à l'Institut Mines-Télécom

Godefroy Beauvallet, Vice-président services publics et vie citoyenne, AXA Group Head of Ecosystem et maître de conférence associé à Télécom ParisTech

Tariq Krim, Vice-président écosystème et innovation, PDG-fondateur de Jolicloud

Valérie Peugeot, Vice-présidente transition numérique et société de la connaissance, chercheuse à Orange Labs, en charge des questions de prospective au sein du laboratoire de sciences humaines et sociales ; Présidente de l'association Vecam

Membres

Serge Abiteboul, Directeur de recherche à l'INRIA et membre du laboratoire LSV à l'ENS Cachan

Ludovic Blecher, Directeur du Fonds pour l'Innovation Numérique de la Presse Google & AIPG

Michel Briand, Responsable de la formation à Télécom Bretagne et acteur de réseau de réseaux coopératifs

Virginia Cruz, Designer chez IDSL

Pascal Daloz, Directeur général adjoint de Dassault Systèmes en charge de la stratégie et du développement

Marylène Delbourg-Delphis, PDG de Talent Circles

Stéphane Distinguin, Fondateur et Président de l'agence FaberNovel et Président du pôle de compétitivité Cap Digital Paris Région

Marie Ekeland, Fondatrice de Daphni et co-Présidente de France Digitale

Virginie Fauvel, Directrice Unité Digital et Market Management d'Allianz

Cyril Garcia, Directeur Général de Capgemini Consulting

Audrey Harris, PDG de Soubis

Francis Jutand, Directeur scientifique de l'Institut Mines Télécom en charge de la recherche et de l'innovation

Daniel Kaplan, Délégué général de la Fondation pour l'Internet Nouvelle Génération (la FING)

Laurence le Ny, Directrice Musique et Culture du groupe Orange

Tristan Nitot, Directeur produit à Cozy Cloud

Sophie Pène, Professeur à l'Université Paris Descartes

Nathalie Bloch-Pujo, Directrice d'Hachette Tourisme

Lara Rouyrès, Entrepreneur, co-fondatrice et CEO de Selectionnist et fondatrice de Dealissime.com (devenu livingsocial)

Jean-Baptiste Rudelle, Fondateur et Président de Criteo

Cécile Russeil, Directrice juridique groupe Ubisoft Entertainment

Bernard Stiegler, Philosophe, président de l'association Ars Industrialis et Directeur de l'Institut de Recherche et d'Innovation (IRI) du Centre Georges Pompidou

Marc Tessier, Administrateur de VidéoFutur et Président du Forum des Images

Brigitte Vallée, Directrice de recherche au CNRS

Secrétariat général

Yann Bonnet, Secrétaire général

Somalina Pa, Rapporteur général

Charly Berthet, Rapporteur

Mathilde Bras, Rapporteur

Camille Hartmann, Rapporteur

Judith Herzog, Rapporteur

Jan Krewer, Rapporteur

François Levin, Rapporteur

Rosemarie Césaire-Gédéon, Responsable logistique et financière

Contact presse

Yann BONNET, Secrétaire général
01 53 44 21 27 - presse@cnumerique.fr

www.cnumerique.fr/travail